

Date de la convocation	27 août 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026

n°D20260904 – 07a

Objet : Zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Daux (CT1) Approbation après enquête publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 en date du 18 juin 2026 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical et notamment son point B3-16 ;

Considérant que la compétence « D1.1 eaux pluviales urbaines » a été transférée par la commune de Daux à Réseau31 ;

Considérant que le zonage proposé est compatible avec les documents règlementaires de différents services :

SRADDET	SDAGE	SAGE	SCoT	PLU
Occitanie approuvé le 14/09/2022	Adour Garonne approuvé le 10/03/2022	SAGE Neste et rivières de Gascogne en cours d'élaboration*	SCoT Nord Toulousain approuvé le 04/07/2012 Révision en cours	Approuvé le 21/01/2020

**Le SYGE Save dispose d'un arrêté de DIG du 06/01/2023 pour mener ses actions sur les cours d'eau sur lesquels il exerce sa compétence GEMAPI*

Considérant que les collectivités associées ont été sollicitées pour avis préalable le 25/09/2025, à savoir la communauté de Communes des Hauts Tolosans, le pôle Routier du CD31 et le Syndicat de gestion de la SAVE et que seul le Syndicat de gestion de la SAVE a émis un avis le 02/10/2025, suivi par Réseau31 ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe 2025DKO1 du 10 janvier 2025, relative au projet de zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Daux ;

Considérant que la délimitation du zonage de gestion des eaux pluviales a été arrêtée avec la décision du Président n° DP 414_2025 du 10 octobre 2025 ;

Considérant l'enquête publique qui s'est tenue du lundi 15 décembre 2025 au mardi 20 janvier 2026 ;

Considérant les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 11 février 2026 avec un avis favorable assorti de trois recommandations pour la commune de Daux ;

Considérant les réponses apportées par Réseau31 à Monsieur le Commissaire Enquêteur concernant les trois recommandations (cf annexe n°1) ;

Considérant que la commune de Daux a émis un avis favorable de principe au zonage après enquête publique le 13 février 2026 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur ;

Décide

Article unique : d'approuver le zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Daux, tel que soumis à l'enquête publique et annexé à la présente délibération.

Résultat du vote	Pour	13	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : 1- Conclusions et recommandations du Commissaire-Enquêteur
2 - Plan de zonage des eaux pluviales



ANNEXE 1

Les réponses de Réseau31 sont présentées ci-dessous :

Commune de DAUX			
Type d'avis	Conclusion du Commissaire Enquêteur	Réponse de Réseau31	Impact sur le zonage d'assainissement
Recommandation n°1	« Prioriser, parmi les actions à mener, la mise en conformité de l'établissement susceptible de générer une pollution aux hydrocarbures, route d'Aussonne »	Suite aux recommandations de l'étude, les services de Réseau31 ont contrôlé l'établissement concerné et émis un rapport d'enquête assorti de mesures. L'établissement a apporté rapidement les modifications afin de prévenir tout risque de pollution.	Sans incidence sur le zonage
Recommandation n°2	« Les habitants ayant peut-être des difficultés à appréhender l'impact des prescriptions de zonage pluvial sur leur vie quotidienne, il serait bienvenu de les sensibiliser, par la diffusion d'un guide pratique ou d'un simple flyer (cf exemple en fin d'annexe), à la préservation de la qualité des eaux pluviales, notamment celles infiltrées à la parcelle sur les futures zones à urbaniser, et au respect du réseau pluvial en général »	Le pôle Aménagement et Prospective Territoriale de Réseau31 est dans une démarche d'élaboration d'actions de communication à destination des élus et du public. Des documents vont être proposés à l'appui des études en cours des schémas de gestion des eaux pluviales sur différentes thématiques : - Fiches techniques des dispositifs préconisés de GIEP, - Fiches types sur les fossés	Sans incidence sur le zonage
Recommandation n°3	« Raccourcir, autant que faire se peut, le délai entre les études de zonage et l'organisation de l'enquête publique, afin de disposer de données récemment actualisées »	Réseau31 est attentif à respecter les délais d'étude des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, mais il est possible que les délais de fin d'étude puissent être rallongés, du fait notamment de l'accompagnement de la révision du PLU de la commune concernée. Si c'est le cas, Réseau31 actualise dans le rapport de Phase 4 de fin d'étude l'ensemble des données essentielles et nécessaires à la préparation du Dossier d'Enquête Publique : données INSEE, hypothèses d'urbanisme du PLU, coûts unitaires de calcul des scénarios...	Sans incidence sur le zonage

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026

ID : 031-200023596-20260904-BS_20260904_07A-DE

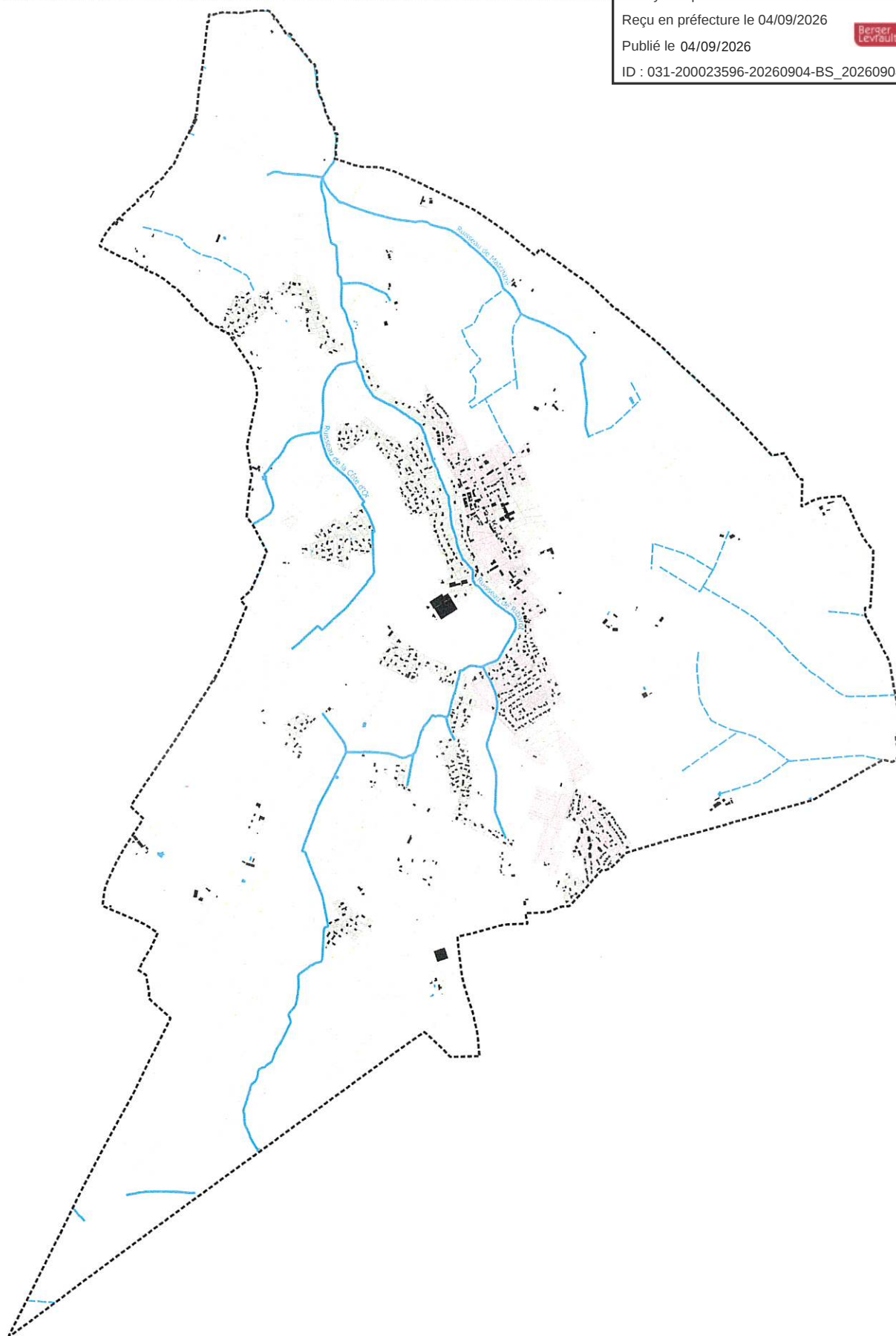


Schéma directeur et zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Daux

Proposition de zonage des eaux pluviales

Légende

--- Limite communale

Hydrographie

■ Surface d'eau

— Cours d'eau (GEMAPI)

- - - Tronçons hydrographiques

Zonage des eaux pluviales

■ Centre-ville et zones d'activités économiques - 30 ans

■ Zone résidentielle (T = 20 ans)

■ Zone de ruissellement (règles de la collectivité compétente)

